



AILLAS ENSEMBLE

MAI 2024 #12

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'AILLAS

ADRESSAGE

L'adressage touche à sa fin !



La distribution des « nouvelles » adresses et des numéros de porte va pouvoir commencer.



L'équipe municipale.

Pour plus d'informations, voir page 21

SOMMAIRE

Le mot du Maire p. 3 >

Note synthèse Budget primitif p 4 à 7 >

Réunions du Conseil Municipal p. 8 à 21 >

Note Adressage p 21 >

La Vie Communale p. 22 à 25 >

La Vie Associative p. 26 à 34 >

Coordonnées des Président(e)s d'Associations et Rappel des Manifestations à venir p. 35 >

• Les infos pratiques p. 36 >

Chers administré(e)s,

Après la sécheresse de l'été dernier, nous avons maintenant trop d'eau !

Vu comme cela on pourrait penser que nous ne sommes jamais contents.
Tous ces épisodes sont probablement majorés par le dérèglement climatique.

En ce début d'année, nos principales préoccupations sont les suivantes :

- **L'écologie** qui est au centre de nos actions journalières (Plantation d'arbres, non utilisation de glyphosate et enherbage du cimetière, tonte raisonnée, géothermie pour le chauffage de l'école et de la mairie, achat d'une voiture électrique pour les cantonniers).
- **Le développement de la commune** avec l'apport de nouveaux habitants dans le bourg afin de pérenniser mais aussi de développer de nouveaux commerces ou services dans le village. A l'image du café restaurant « Le Cercle » qui vient de ré ouvrir.
- Les travaux de la résidence Claude Joseph ont débuté au mois d'avril. Ils doivent se terminer en 2025 avec la construction de 8 nouveaux logements.
- Enfin notre troisième préoccupation est **la gestion de la commune** en bon père de famille. Le service des finances publiques a confirmé que celle-ci est saine malgré les nombreuses réalisations effectuées.

La vie du village est très active et je remercie tous les bénévoles pour leurs actions.

Je salue tout particulièrement « Lous camins de la Bassane » pour leur engagement avec de nouveaux bénévoles et la réussite de leur première manifestation **la Transaillassaise**.

Le bureau du comité des fêtes a démissionné, nous les remercions pour toutes ces années d'investissements. Nous recherchons un nouveau bureau, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Par ailleurs, la commune va changer son **adressage**. A partir du 11 juin, vous pourrez retirer votre numéro et certificat d'adressage indispensable pour effectuer les formalités. Pendant 6 mois, La Poste continuera à distribuer le courrier avec les anciennes adresses. Si besoin vous pouvez être aidés pour effectuer ces démarches.

Voici résumé en quelques mots les principales actions du conseil municipal en ce début d'année.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous dans ce petit journal au mois de septembre.

Bien cordialement,
Le Maire

André Marc BARNETT



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur notre site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du conseil départemental chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2024 et son élaboration ont été marqués par les éléments suivants :

- le contexte économique est marqué par la baisse de l'inflation, les prix de l'énergie sont variables ainsi que le carburant. Les dépenses de personnel devraient baisser (diminution du nombre d'heures au secrétariat)
- le montant du taux des taxes foncières bâties et non bâties n'a pas été modifié, cependant l'état a augmenté de 3,83 % les bases d'imposition. Le produit attendu a ainsi augmenté de 4,83 %
- les tarifs municipaux de la cantine scolaire augmentent raisonnablement afin de compenser en partie l'inflation.

Concernant l'investissement, deux projets importants sont toujours en cours de réalisation.

L'objectif étant d'obtenir le plus de subventions possibles, indispensables au financement de ces opérations.

PRESENTATION DU BUDGET COMMUNAL

1. SECTION FONCTIONNEMENT

1/ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (logements communaux, cimetière, garderie, restaurant scolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté (162 776,68 € reporté en 2024)

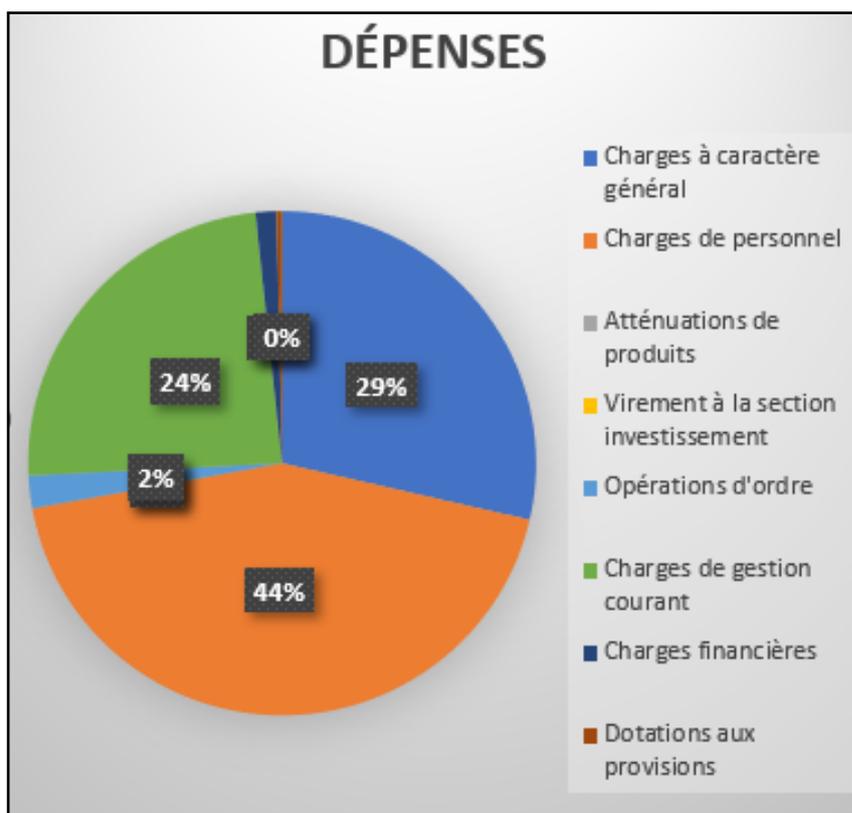
Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 902 641,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

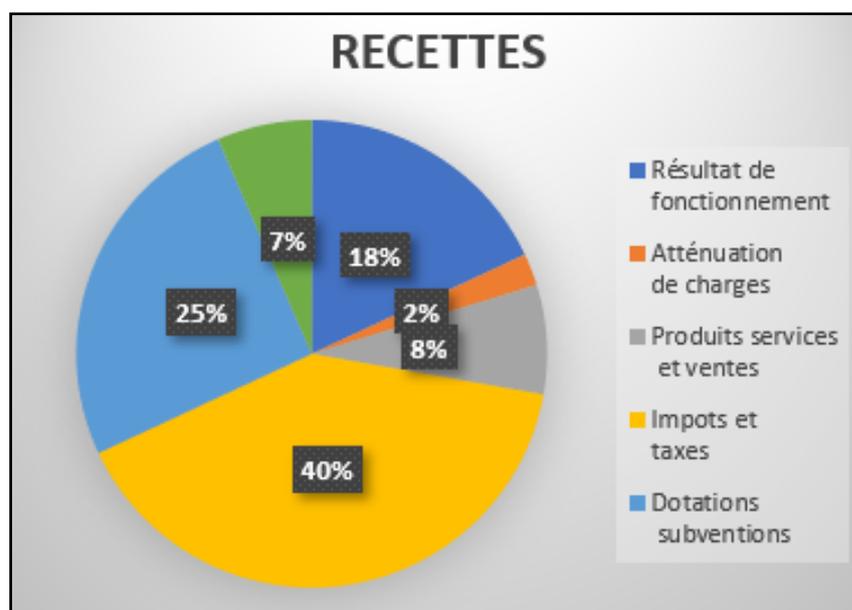
Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 902 641,00 €.

2/ Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	
Charges à caractère <u>général</u>	258 201,00
Charges de personnel	392 800,00
Atténuations de produits	0
Virement à la section investissement	0
Opérations d'ordre	19 000,00
Charges de gestion courante	217 490,56
Charges financières	12 000,00
Charges exceptionnelles	0
Dotations aux provisions	3 149,44
Dépenses imprévues	0
TOTAL	902 641,00



RECETTES	
Résultat de fonctionnement reporté	162 776,68
Atténuation de charges	20 000,00
Produits services et ventes	68 085,00
Impôts et taxes	363 190,00
Dotations, subventions	229 934,00
Produits gestion courante	58 655,32
TOTAL	902 641,00



2. SECTION FONCTIONNEMENT

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations en cours	1 312 004,46 €	Excédent d'investissement 2022 reporté	87 742,00 €
Dotations fonds divers et réserves	3 000,00 €	Affectation résultat de fonctionnement 2022	0
Emprunt et dettes assimilées	20 600,82 €	Produit de cession	65 100,00 €
Restes à réaliser	264 296,72 €	Subventions d'investissement	0
Dépenses imprévues	0 €	Restes à réaliser	670 320,51 €
		Emprunts et dettes	700 789,24 €
		Dotations, réserves	56 650,25 €
		Dépôts et cautionnements	300,00 €
		Opérations d'ordre d'investissement	19 000,00 €
TOTAL	1 599 902,00 €	TOTAL	1 599 902,00 €

3) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

Achat d'un sèche-linge	766,00 €
Ordinateur portable mairie	1 196,72 €
Achat tronçonneuse	455,21 €
Tables pique-nique et bancs	3 192,00 €
Achat véhicule communal	9 000,00 €
Accessibilité Club House – Maitrise d'œuvre	1 632,00 €
Aménagement des entrées de bourg	179 141,98 €
Travaux toiture église et plafond sacristie	8 434,95 €
Skate park (modules complémentaires)	16 000,00 €
Adressage	15 025,12 €
Rénovation thermique de la chaufferie école et mairie	824 352,00 €
Réhabilitation du bâtiment de la Mairie (honoraires + travaux)	430 165,20 €
Archivage mairie	2 740,00 €
Réfection local « Maison des Randonneurs »	15 000,00 €
PPMS	4 200,00 €
Achat terrain Bordes + garage	65 000,00 €

4) Les subventions d'investissements

Ces subventions sont en lien avec les travaux d'aménagement des entrées de bourg, l'accessibilité au Club House, la rénovation de la toiture de l'Eglise, l'adressage, les projets de rénovation thermique et de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, le complément de modules au skate park

Etat (DETR)	61 371,66 €
Etat (DSIL)	36 456,00 €
DRAC	3 212,75 €
Fonds de concours (CdC du Réolais en Sud Gironde)	10 000,00 €
Conseil départemental de la Gironde	246 264,00 €
Fonds vert	54 812,00 €
Conseil départemental de la Gironde (FDAEC)	8 660,00 €

3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts pour 2024 est de 14 843,98 €

Le remboursement des intérêts d'emprunts pour 2023 est de 6 196,82 €

L'emprunt concernant les travaux de rénovation thermique et de réhabilitation du bâtiment de la mairie avec accessibilité PMR a été signé en Novembre 2023. Les fonds n'ont pas été encaissés, ils se feront en fonction de l'avancement des travaux. En prévision, les crédits sont inscrits au budget 2024.

4. FISCALITE

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, sur la taxe d'habitation, réinstaurée à compter de 2024, ne sont pas augmentés.

Taxes Locales	2024
Taxe d'habitation	11,77 %
Taxe foncière bâti	31,53 %
Taxe foncière non bâti	46,20 %



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de DECEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni - salle de la Mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT - Maire.

Date de convocation : 6 Décembre 2023

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANÉY/SAÏN/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023
- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2023
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Budget communal 2023 : Délibération modificative^{o5}
- Délibération concernant le contrat fourrière global proposé par la CdC du Réolais : adhésion mutualisée aux services de gestion et de divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.
- Réhabilitation de la mairie avec accessibilité PMR : Demande de subvention au titre de la DETR 2024
- Rénovation thermique de la chaufferie de l'école et de la Mairie : Demande de subvention au titre de la DETR 2024.
- Autorisation donnée au maire pour la signature de la convention avec l'EPFNA concernant la maison Beyrie.
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande le rajout des points suivants :

- Demande de subvention exceptionnelle par l'APE pour l'achat d'un sapin de Noël
- Autorisation donnée au Maire pour représenter la commune, choix d'un avocat et convention d'honoraires
- Délibération acceptant le remboursement par Groupama suite au vol avec effraction du 28 juillet 2023.
- Redevance pour occupation du domaine public 2023 par RTE (Réseau de Transport Electrique)
- Redevance pour occupation du domaine public 2023 par ORANGE (Réseau de Télécommunications)

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023

Le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023 n'appelant pas d'observation est approuvé par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2023

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2023 n'appelant pas d'observation est approuvé par le conseil municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECISION N° 31/2023 SORTIE SCOLAIRE : DEVIS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES Décision prise par le Maire le 16 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société ASTG de SAINT SYMPHORIEN pour la sortie des élèves d'une classe à Meilhan sur Garonne prévue le 4 décembre 2023.

Montant du devis : 154,55 € ht - 170,00 € ttc

DECISION N° 32/2023 DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU TRACTEUR TONDEUSE ISEKI Décision prise par le Maire le 4 Décembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par les Etablissements MEYRAN de LA RÉOLE pour l'entretien du tracteur tondeuse ISEKI.

Montant du devis : 453,89 € ht - 544,67 € ttc.

DECISION N° 33/2023 DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU TRACTEUR VALTRA Décision prise par le Maire le 30 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la SARL GELINEAU pour l'entretien du tracteur VALTRA

Montant du devis : 1 640,73 € ht - 1 990,48 € ttc

DECISION N° 34/2023 DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'EXTINCTEURS RÉFORMÉS Décision prise par le Maire le 12 Décembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la SARL AGENCE AQUITAINE SECURITÉ de SAMAZAN (47) pour le remplacement d'extincteurs réformés

Montant du devis : 276,10 € ht - 331,32 € ttc.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.12.001 : Demande d'une subvention exceptionnelle par l'APE pour l'achat d'un sapin de Noël

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'APE concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un sapin de Noël qui pourrait servir pour le Noël des communes dont les enfants sont scolarisés à Aillas à savoir : Sigalens et Labescau.

Cout du sapin : 650,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE d'accorder à l'APE une subvention exceptionnelle de 150,00 €
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D23.12.002 : Budget communal 2023 : Délibération modificative N°5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 11 AVRIL 2023, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le délibération modificative N° 5 du budget communal 00200 de 2023 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
6713 – Secours et dots 6574-subvention fonct. Associat° Complément subv APE 2023+Subvention except.	- 550,00 €	+ 550,00 €		
SECTION INVESTISSEMENT				
Opération 58 : Acquisition de matériel et mobilier c/2188 : Autre immob. Corporelles. (sèche linge) c/165 : Dépôts et caution. Reçus		+ 766,00 €		
Opération 152 : Archivage c/1323 Subvention Département	- 766,00 €			+ 526,00 €
1641 – Emprunt			- 526,00 €	

D23.12.003 : Adhésion mutualisée aux services de gestion et de divagation des carnivores domestiques sur le domaine public et gestion de la fourrière.

Vu le code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L21-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) sur les obligations en matière de gestion animale,

Vu l'article L21-24 du CRPM relatifs aux obligations des communes en matière de fourrière animale et sa gestion,

La communauté de communes du Réolais en Sud Gironde propose une adhésion mutualisée des communes de la CdC du Réolais en Sud Gironde à la prestation de service du Groupe SACPA pour ses services de gestion de divagation des carnivores sur le domaine public et la gestion de la fourrière.

Monsieur le Maire informe que pour la commune d'Aillas la participation s'élèverait à 907 € à l'année.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion mutualisée aux services de gestion et de divagation des carnivores domestiques sur le domaine public et la gestion de la fourrière proposée par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde à compter du 1^{er} janvier 2024,
- APPROUVE la participation annuelle pour la commune d'Aillas qui s'élève à 907 €.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.12.004 : Réhabilitation de la Mairie avec accessibilité PMR : Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé le projet de rénovation thermique de la Mairie et que de ce fait des travaux de réhabilitation de cet espace s'avèreront nécessaires (reconfiguration des espaces de travail, salle de réunion, etc...). De plus, dans la mesure où l'accessibilité de ces locaux est inscrite à l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), les travaux seront réalisés à cette occasion.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le plan de financement des travaux et sollicite son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Montant des travaux HT.....319 621,00 €
Subvention DETR (35%)..... 111 867,35 €
Autofinancement et/ou emprunt..... 287 825,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de la Mairie avec accès PMR
- CHARGE Mrle Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 à hauteur de 111 867,35 €
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

D23.12.005 : Rénovation thermique de la chaufferie de l'école et de la Mairie : Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux à l'école et à la Mairie en termes de rénovation thermique afin de diminuer les factures énergétiques.

Il rappelle également que ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat du Développement des Energies renouvelables pour la Gironde signé par le Département et de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Ce contrat permet l'accompagnement des maitres d'ouvrages désireux de s'engager dans cette démarche par des animateurs territoriaux.

Monsieur le Maire donne le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à la somme de 678 160,00 € ht - 813 792,00 € ttc.

Il expose à l'assemblée délibérante le plan de financement et sollicite son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Montant des travaux ht 678 160,00 €
Subvention DETR (35%)..... 237 356,00 €
Conseil départemental
- Production de chaleur.....72 000,00 €
- Efficacité énergétique école/mairie... 117 878,50 €
- Etude thermique et diagnostic..... 3 360,00 €

Etat « Fonds Vert »..... 54 812,00 €
Autofinancement et/ou emprunt.....192 753,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ** APPROUVE le projet de rénovation thermique de la chaufferie de l'école et de la Mairie
- ** CHARGE monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 à hauteur de 237 356,00 €
- ** AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

D23.12.006 : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'une convention avec l'EPFNA concernant la maison Beyrie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la maison Beyrie une convention tripartite a été signée entre l'association ALIS, la fédération ADMR de la Gironde et la commune d'Aillas pour la réalisation d'Habitats Partagés pour séniors.

Considérant l'intérêt du site pour la réalisation d'un tel projet, monsieur le Maire propose de passer une convention de veille pour la reprise de la friche dite « Maison Beyrie » en centre bourg avec l'EPFNA (Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine).

Cette convention permettrait l'acquisition de l'immeuble par l'EPFNA afin de faciliter l'aménagement ultérieur par la collectivité ou d'autres opérateurs mais également procéder à la réalisation d'études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'approuver les termes de la convention de veille pour la reprise de la friche dite « Maison Beyrie » en centre bourg,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.12.007 : Autorisation donnée au Maire pour représenter la commune, choix d'un avocat et convention d'honoraires.

Par lettre en date du 7 décembre 2023, monsieur le Greffier en Chef du tribunal Administratif de Bordeaux a notifié à la commune la requête présentée par Mme Barbara LISSARRAGUE.

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre de l'arrêté municipal n° 20231111 du 11 novembre 2023 réglementant la circulation sur le chemin rural N°1 de SAVIGNAC à AILLAS par l'interdiction de circulation des véhicules motorisés, des cavaliers et des vététistes durant une période allant du 11 novembre 2023 au 31 mars 2024.

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 2306522-6.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (art. L 2132-1)

Considérant qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de l'autoriser à ester en justice si nécessaire,
- de confier la défense des intérêts de la Commune à Me Marie RECALDE,
- de l'autoriser à signer la convention d'honoraires entre Me RECALDE et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à ester en justice ;
- DESIGNE Maître Marie RECALDE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'honoraires présentée par Me RECALDE.

D23.12.008: Délibération acceptant le remboursement par Groupama suite au vol du matériel survenu le 28 JUILLET 2023

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de 354,40 € pour un premier remboursement du vol de matériel survenu le 28 juillet 2023. Le second versement d'un montant de 135,35 € après justificatif de rachat de certains matériaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- * ACCEPTE le règlement de GROUPAMA
- * AUTORISE Mr le Maire à signer tout document nécessaire
- * DIT que la recette sera inscrite au budget 2023 compte 7478.

D23.12.009: Redevance pour l'occupation du Domaine public 2023 par RTE (Réseau Transport Electricité)

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2023 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française,

Commune d'Aillas : Population : 854 habitants

Redevance 2023 : PR (plafond de la redevance) x 1.5306 soit : 153 € x 1.5309 = **234,23 €**
soit à l'euro près : **234,00 €**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- APPROUVE le montant de la redevance à 234,00 € pour l'année 2023.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.12.010: Redevance pour occupation du Domaine public 2023 par Orange (Réseau de télécommunications)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,
Vu le code des postes et télécommunications électroniques, notamment son article L47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,
Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2023 sur les réseaux 2022 :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain : 11,248 km soit 528,10 €

- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien : 14,654 km soit 917,34 €

Le montant de la RODP 2023 pour ORANGE s'élève à 1 445,44 €

- CHARGE monsieur le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de 1 445,44 € au compte 70323 du budget 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

** SICTOM SUD GIRONDE : Informations données par Mr BUZOS

-) **Collecte des ordures ménagères** : Il informe le conseil municipal que durant les fêtes de fin d'année la collecte des ordures ménagères se fera le Samedi 23 Décembre et le Samedi 30 Décembre.

-) **Augmentation de la redevance 2024** : + 6,9%

-) **Participation des communautés de communes** : Cdc du Langonnais : 6 020 000 €

CdC du Réolais : 966 000 €

CdC du Bazadais : 2 230 000 €

** **Régie d'Electricité** : Mr BUZOS précise qu'un point a été fait sur les intempéries : pas de conséquences importantes .

Il a également été évoqué la pose des compteurs Linky.

** Mr GUILLOMON donne des informations sur différentes réunions :

- Réunion SIPHEM et CdC du Réolais : basée sur la transition énergétique

- Réunion SIPHEM : - Point sur les contrats à durée déterminée passés en contrat à durée indéterminée.

- 473 000 € disponibles

- SMAHBB : Copil natura 2000

Compétence pour les cours d'eau : cout 1 million d'euros sur 10 ans

** Mme LAULAN : Distribution du journal communal prévue le 20 janvier.

** Mr CAZEMAJOU :

Commission voirie du 23 Novembre 2023

- Bilan programme des travaux 2023 : 200 000 € employés soit une augmentation de 25%

- Réparation du petit pont à Aillas : 3 201,00 € ttc. Mise en place de panneaux de largeur par la CdC.

Mise en place du DICRIM et du PCS : Mr BARNETT et Mr CAZEMAJOU ont reçu le 16 janvier 2024

Mr Veyssière qui leur a apporté les éléments nécessaires à la réalisation de ces deux projets.

LOUS CAMINS DE LA BASSANE : L'association organise une journée trail le 14 avril 2024.

ATELIER LISIERES organisé par le POLE TERRITORIAL

le 20 novembre 2023 s'est tenue à SAVIGNAC, une réunion concernant les bienfaits des haies. Agriculteurs et élus y étaient conviés.

Le 7 décembre à Aillas s'est tenue une réunion concernant le projet de financement pour la création de haies

Projet de création d'un observatoire national des haies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de FEVRIER à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni - salle de la mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 1^{er} FEVRIER 2024.

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/Mme LAULAN/MM.CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mme DANAY/MM. LUCBERT/DUPAU/Mmes LOIZELET/MAURIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr GUILLOMON/Mme SAÏN/Mr MAROT.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2023
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Délibération autorisation les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2023.
- Projet d'aménagement du skate park - cage de football et panier de basket
- Réfection du plafond de la sacristie : Devis de l'entreprise CONSTANS
- Comité des fêtes : demande de subvention exceptionnelle
- Route du lavoir : Sens de circulation
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande le rajout des points suivants :

- Plan Communal de Sauvegarde : Proposition de contrat pour la mise à disposition d'un espace pour la création, la gestion et les mises à jour du PCS par la société EFFICA CD
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2023

Le compte rendu de la réunion du 12 DÉCEMBRE 2023 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N° 1/2024

DEVIS POUR L'ACHAT D'UNE TRONCONEUSE

Décision prise par le Maire le 30 JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par SARL LABAT MOTOCUL-
TURE de MAZERES (33) pour l'achat d'une tronçonneuse.

Montant du devis : 379,34 € ht - 455,21 € ttc

DECISION N° 2/2024

DEVIS POUR LA SIGNALÉTIQUE SUITE A L'ADRESSAGE SUR LA COMMUNE

Décision prise par le Maire le 30 JANVIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la Société ALEC
COLLECTIVITES de NERAC (47) pour la fourniture de la signalétique

Montant du devis : 9 985,93 € ht - 11 983,12 € ttc.

[D24.02.001 : Délibération autorisant les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2023](#)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives extraites de l'article L 1612-1 du code général des
collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice
auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de
mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section
de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette
venant à échéance avant le vote du budget.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant total des dépenses budgétisées d'investissement de l'exercice précédent (hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre) s'élève à 1 201 173,25 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice serait donc de 300 293,31 € (25% du montant précité).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

10226 – Taxe d'aménagement		1 301,84 €
Opération 58 – Acquisition de matériel et mobilier	2158-Autres inst. Matériel et outillage	455,21 €
	2183 – Matériel de bureau et informatique	1 196,72 €
Opération 144 – Travaux toiture école	2313 Construction	6 876,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PROJET D'AMENAGEMENT DU SKATE PARK – CAGE FOOTBALL ET PANIER DE BASKET

Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu d'ajouter un module au skate park ainsi que l'achat de cages de football et d'un panneau mural de basket.

Il indique que des devis ont été demandés. Ils seront présentés au conseil municipal dès réception.

D24.02.002 : Réfection du plafond de la sacristie : Devis de l'entreprise CONSTANS

Monsieur le Maire rappelle que suite au dégât des eaux survenu à l'église en 2018, le plafond de la sacristie a subi des dégradations.

Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise CONSTANS de Savignac (33).

Montant du devis : 6 050,49 € ht - 7 260,59 € ttc.

Dans la lecture du devis, Mr le Maire propose de retirer la partie concernant le stockage encombrant armoires diverses pour un montant de 320,00 € ht. Il précise que cela pourra être réalisé par les agents communaux. De ce fait, le nouveau montant du devis serait ainsi porté à la somme de 5 730,00 € ht - 6 876,59 € ttc.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise CONSTANS de SAVIGNAC (33) pour un montant de 5 730,49 € ht - 6 876,59 € ttc.

- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024.

D24.02.003 : Comité des fêtes : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la présidente du comité des fêtes demandant à la commune le remboursement de la prestation musicale prise en charge par l'association lors du marché fermier du mois de septembre organisé par la municipalité. Montant de la prestation : 450,00 €.

Monsieur le Maire propose de reverser cette somme par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450,00 €.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget unique 2024.

- CHARGE monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D24.02.004 : Route du lavoir : Sens de circulation

Monsieur le Maire fait le point des travaux réalisés sur le petit pont menant à la plaine des sports à savoir : la consolidation du parapet qui avait subi des dégradations causées par un véhicule hors gabarit, la pose d'un enduit et plus récemment la pose de panneaux limitant la largeur du pont.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal afin de savoir s'il est nécessaire de modifier la réglementation concernant le sens de circulation sur cette voie communale.

Après un large débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de maintenir la circulation sur la VC N° 15 à double sens,
- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.02.005 : Proposition de contrat pour la mise à disposition d'un espace pour la création, la gestion et les mises à jour du PCS par l'entreprise EFFICA CD.

La commune n'ayant pas mis en place le Plan Communal de Sauvegarde, Mr le Maire souligne l'importance d'élaborer ce document. Il en rappelle les principes fondamentaux.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel établi au niveau communal afin de prévenir et gérer les situations de crise majeure. Il définit les actions à entreprendre pour protéger la population et les biens en cas d'évènements exceptionnels tels que les catastrophes naturelles, les accidents industriels, les pandémies, les incidents technologiques, etc. La responsabilité de l'élaboration du PCS incombe à la municipalité sous la direction du Maire.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration de cet outil reste complexe. Pour cela, il informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de la société EFFICA CD située à ROTHAU (67) qui propose sur un espace dédié (PCS360) à la commune une trame permettant de constituer le Plan de Sauvegarde Communal et par la même occasion met à jour la partie du DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) dont la diffusion doit être assurée par la commune.

Coût d'ouverture des droits d'accès à PCS360.fr : 1 150,00 € ht - 1 380,00 € ttc.

Prix du maintien de l'accès à PCS360.fr pour les années suivantes : 250,00 € ht - 300,00 € ttc

Mr le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de prix concernant l'ouverture des droits à PCS360.fr pour un montant de 1 150,00 € ht - 1 380,00 € ttc ainsi que la proposition de prix concernant le maintien de l'accès à PCS360.fr pour les années suivantes pour un montant de 250,00 € ht - 300,00 € ttc présentées par la Société EFFICA CD de ROTHAU (67),
- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'accès et d'utilisation PCS 360 avec la Société EFFICA CD de ROTHAU (67)
- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.02.006 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs existant,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet compte tenu des besoins du service,

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver la création dudit poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 1^{er} AVRIL 2024 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)** : Monsieur le Maire rappelle que l'ancien canton d'Auros était en ZRR. Cela pouvait donner des avantages fiscaux aux entreprises nouvelles. A compter du 1^{er} juillet 2024, la Communauté de Communes du Sud de La Réole ne sera plus reconnue dans le cadre de la FRR (France Ruralité Revitalisation) qui remplace le précédent dispositif. Une motion de maintien a été votée par la CdC et une manifestation est organisée mercredi après-midi devant la Sous-Préfecture de Langon.
- **ADRESSAGE** : Monsieur BUZOS indique que les BAT (bons à tirer) pour la signalétique sont signés.
- **REPAS DES AINES** : 88 personnes ont participé au repas.
- **ASSEMBLEE GENERALE DE LA LYRE** :
L'association a été scindée en deux : La partie musique sera assurée par la Lyre et la partie théâtre par la création d'une nouvelle association « Label Troup ».
- **Fête de la bière** : Mr BUZOS fait part au conseil municipal de l'organisation de la fête de la bière le 29 Juin. Pourront y participer les associations de la commune qui souhaitent s'associer à cette journée. Une réunion est prévue le 13 février 2024.
- Mr CAZEMAJOU a assisté à différentes réunions :
 -)Plan Communal de Sauvegarde : il a assisté à une simulation du PCS organisé par la commune de Guillos.
 -)Aménagement des entrées de bourg sur la RD 110 (côté Sigalens) : Le constat de reprise des végétaux a été fait avec l'architecte et l'entreprise ID VERDE. L'architecte demande de lever la garantie et l'entretien des végétaux. A compter du 20 décembre, la commune devra en assurer l'entretien.
 - Visite sur les chemins ruraux avec Me RECALDE suite à l'affaire LISSARAGUE.
- **Association « Lous Camins de la Bassane »** : Mr COZ signale que l'association a ouvert un nouveau chemin au lieu-dit « Paumet ».
- Madame LOIZELET demande où en est la location de l'ancien local de l'agence postale. Monsieur le Maire précise qu'avant de le remettre à la location, il est nécessaire de réaliser des travaux d'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

RÉUNION DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de MARS à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni - salle de la mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 7 MARS 2024

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANÉY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mme LOIZELET/MAURIN.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme SAÏN qui a donné pouvoir à Mr BUZOS
Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 février 2024
- Décisions prises dans le cadre de délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Budget 00200 : Délibération d'approbation du compte de gestion 2023
- Budget 00200 : Délibération d'approbation du compte administratif 2023
- Budget communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- Délibération acceptant le remboursement bris de glace sur le véhicule IVECO par Groupama
- Restaurant « LE CERCLE » - Mr Jérôme CROUZET : Demande d'exonération du loyer de Janvier 2024

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Restaurant scolaire : Transfert de l'activité de l'AQUITAINE DE RESTAURATION au profit de la société CONVIVIO RTC
- Délibération concernant la vente de l'immeuble dit « Maison MAU »
- Motion ZRR
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande l'ajout du point suivant :

- Délibération autorisant les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts
- Le Conseil Municipal accepte le rajout de ce point.

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 février 2024

Le compte rendu de la réunion du 6 février 2024 n'appelant pas d'observation est approuvé et signé.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

DECISION N°3/2024

DEVIS POUR L'ACHAT DE TABLES ET BANCS

Décision prise par le Maire le 15 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société CHALLENGER de VALENCE (26) pour l'achat de tables de pique-nique et de bancs.

Montant du devis : 2 660,00 € ht - 3 192,00 € ttc

DECISION N°4/2024

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE L'ADOUUCISSEUR D'EAU AU RESTAURANT SCOLAIRE

Décision prise par le Maire le 15 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par l'ENTREPRISE SUDERIE d'AILLAS pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau au restaurant scolaire.

Montant du devis : 2 019,66 € ht - 2 423,59 € ttc

DECISION N°5/2024

DEVIS POUR LE TRAITEMENT D'ARCHIVES COMPLEMENTAIRES

Décision prise par le Maire le 19 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par La société ARCHIVES SOLUTIONS de LIBOURNE (33) pour le traitement d'archives complémentaires.

Montant du devis : 2 440,00 € ht - 2 928,00 € ttc

DECISION N°6/2024

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR RICOH DE L'ECOLE

Décision prise par le Maire le 19 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société RICOH France SAS pour la demande d'intervention sur le photocopieur de l'école.

Montant du devis : 380,00 € ht - 456,00 € ttc.

DECISION N°7/2024

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES CLOCHES ET REMPLACEMENT DE LA FACADE DU TABLEAU DE COMMANDE

Décision prise par le Maire le 19 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société HOROSYS PILON - Michel PILON & fils de DIGNAC(16) pour l'entretien des cloches et le remplacement de la façade endommagée du tableau de commande.

Montant du devis : 555,00 € ht - 666,00 € ttc

DECISION N°8/2024

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN CHAUFFE EAU ELECTRIQUE AU LOGEMENT COMMUNAL DU 14 BIS AILLAS LE GRAND

Décision prise par le Maire le 29 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par l'entreprise SUDERIE d'AILLAS pour le remplacement d'un chauffe-eau solaire par un chauffe-eau électrique au logement communal du 14bis Aillas le Grand.

Montant du devis : 1 189,55€ ht - 1 308,51 € ttc

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°9/2024 DEVIS POUR LE NETTOYAGE DES TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE

Décision prise par le Maire le 5 MARS 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la EURL LAPORTE d'AUROS pour le nettoyage des toitures et gouttières du groupe scolaire (préaux, garderie, cantine et classes)

Montant du devis : 3 477,10€ ht - 4 172,52 € ttc.

DECISION N°10/2024 DEVIS POUR L'ACHAT D'ARBRES FRUITIERS ET ARBRES D'ORNEMENT

Décision prise par le Maire le 8 MARS 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la SAS FLEURS ET PLANTES VAL DE GARONNE de SAINT MARTIN PETIT (47) pour l'achat d'arbres fruitiers (cerisiers) et arbres d'ornement (pin parasol).

Montant du devis : 289,20 € ht - 311,77 € ttc.

D24.03 001: Budget 00200 : Délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par la comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D24.03.002 : BUDGET 00200 : Approbation du compte administratif 2023

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'arrêté des comptes administratifs de la Commune est constitué par le vote par l'assemblée délibérante du compte administratif avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Il est précisé :

- que le comptable public établit et transmet le compte de gestion 2023 comme la loi le dispose, et au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant,

-que le montant des titres émis comme des mandats émis, est conforme au compte administratif 2023 de la commune et que les résultats sont identiques.

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2022		60 630,20		12 074,00		72 704,20
Opérations de l'exercice	651 940,07	754 086,55	461 875,76	537 543,76	1 113 815,83	1 291 630,31
TOTAUX	651 940,07	814 716,75	461 875,76	549 617,76	1 113 815,83	1 364 334,51
Résultats de clôture		162 776,68		87 742,00		250 518,68
Reste à réaliser			264 296,72	670 320,51	264 296,72	670 320,51
TOTAUX CUMULES			264 296,72	758 062,51	264 296,72	920 839,19
Résultats définitifs		162 776,68		493 765,79		656 542,47

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hors de la présence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif 2023 sous la présidence de Mr Jacquy BUZOS, 1^{er} Adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve le compte administratif 2023

D24.03.003: BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur André Marc BARNETT, après avoir entendu e résultat approuvé au compte administratif 2023, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice Excédent	102 146,48 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent.....	60 630,20 €
Résultat de clôture à affecter Excédent.....	162 776,68 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice (excédent).....	75 668,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) excédent.....	12 074,00 €
Résultat comptable cumulé excédent.....	87 742,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....	264 296,72 €
Recettes d'investissement restant à réaliser.....	670 320,51 €
Solde des restes à réaliser.....	406 023,79 €
Besoin (-) réel de financement.....	0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé.....	
A la section d'investissement (R 1068).....	0,00 €

SOUS TOTAL

En excédent reporté à la section de fonctionnement..... 162 776,68 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)

TOTAL

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses D002 :	Recettes R 002 : 162 776,68 €	Dépenses D001 :	Recettes R 001 : 87 742,00 € R1068 : 0 €

D24.03.004: Délibération acceptant le remboursement bris de glace sur le véhicule IVECO par Groupama.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un chèque de GROUPAMA d'un montant de 1035.37 € pour le remboursement bris de glace sur le véhicule IVECO survenu en septembre 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- * **ACCEPTTE** le règlement de GROUPAMA
- * **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document nécessaire
- * **DIT** que la recette sera inscrite au budget 2024 compte 7478.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D24.03.005 : Restaurant « Le Cercle » - Mr Jérôme CROUZET : demande d'exonération du loyer de JANVIER 2024

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Mr CROUZET - gérant du CERCLE n'a pas pu obtenir l'aide au logement de 3 000,00 € octroyée par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde car ledit immeuble est propriété de la commune.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mr CROUZET sollicitant l'exonération du loyer du mois de JANVIER 2024 qui lui permettrait ainsi de compenser la perte de cette aide.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Monsieur GUILLOMON fait remarquer que le logement faisant partie intégrante de multiple rural n'est pas en état pour une mise en location. Il suggère que l'exonération soit accordée sous condition que Mr CROUZET réalise par ses soins et à ses frais les travaux de rafraîchissement nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (pour : 7 - contre : 5 - abstention : 2)

DECIDE d'accorder l'exonération du loyer de JANVIER 2024 à Mr Jérôme CROUZET- Gérant du CERCLE sous condition qu'il réalise par ses soins et à ses frais les travaux de rafraichissement du logement situé au-dessus du restaurant,

- DEMANDE l'annulation du titre émis pour le loyer dudit mois,
- CHARGE monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.03.006 : Restaurant scolaire : Transfert de l'activité de l'AQUITAINE DE RESTAURATION au profit de la société CONVIVIO RTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation de l'entreprise l'AQUITAINE DE RESTAURATION - prestataire qui assure la prestation de conception des repas pour le service de notre restaurant scolaire.

Suite à la procédure de redressement judiciaire, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a décidé la cession des actifs de l'AQUITAINE DE RESTAURATION au profit de la Société CONVIVIO RTC qui sera effective au 1^{er} mars 2024.

Monsieur le Maire précise que cette cession a permis d'assurer la continuité de l'activité en maintenant les emplois et ainsi conserver les interlocuteurs quotidiens. De plus, les accords contractuels restent inchangés.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND acte de cette décision
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document avec l'entreprise CONVIVIO RTC
- CHARGE monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D24.03.007 : Délibération concernant la vente de l'immeuble dit « Maison MAU »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D23.07.007 du 18 juillet 2023, le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'immeuble sis à AILLAS au 47 Aillas le Grand cadastré section AB N° 240 d'une superficie de 1a 64ca.

Monsieur le Maire précise que la vente avec la SCI IMMO Dubois et Escudié n'a pas abouti et que de ce fait a l'immeuble été remis à la vente auprès du Cabinet CARNIEL de MARMANDE.

Après plusieurs visites, l'agence a reçu une proposition d'achat de Mr Aurélien GÉROMETTA demeurant à LANGON (33) fixant le prix net vendeur à 65 100 € (70 000 € - 4 900 € ttc d'honoraires charge vendeur).

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et propose d'émettre certaines conditions à savoir :

- la commune s'engage à vider la fosse étanche
- en accord avec le Syndicat, des tabourets permettant le raccordement à l'assainissement seront posés.
- la commune ne s'engage pas à neutraliser la fosse étanche
- la commune ne s'engage pas à effectuer le raccordement de l'immeuble au tabouret d'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

** APPROUVE la vente par la commune de l'immeuble sjs à AILLAS au 47 Aillas le Grand - cadastré section AB N° 240 d'une superficie de 1a 64ca à Mr Aurélien GÉROMETTA - Bénéficiaire de la faculté de substitution - demeurant à LANGON.

** DIT que la vente devra se faire aux conditions énumérées ci-dessus

** AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tout document afférent à cette affaire.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MOTION ZRR (ZONE DE REVITALISATION RURALE)

Mr le Maire précise que pour l'instant il n'y a pas lieu de présenter une motion. En effet, par lettre adressé à Mr Pascal LAVERGNE, monsieur le Premier ministre propose un moratoire. Notre détermination reste entière, une pétition sera distribuée prochainement à l'ensemble des habitants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie du 19 mars** : Elle se déroulera à AILLAS à 10h30.
- **Association « Lous Camins de la Bassane »** : L'association est toujours à la recherche d'un local pour entreposer son matériel. Mr le Maire propose de restaurer le local (toiture et façade) situé dans l'impasse à proximité du restaurant et par la suite le mettre à disposition de l'association. Le conseil est favorable à cette proposition.
- **Chemins de randonnées** : Le balisage des itinéraires de randonnée va être mis en place prochainement.
- **Travaux Gironde Habitat** : Problèmes liés aux intempéries. Il n'y a pas d'avancement dans les travaux
- **Lotissement à La Granjote** : Présentation d'un avant-projet le 14 avril 2024 en présence des concessionnaires de réseaux.
- **SICTOM SUD GIRONDE** : Mr BUZOS fait état de l'avancement concernant la mise en place du tri sélectif. L'usine de St Denis de Pile est en fonctionnement.
- Mr GUILLOMON donne des informations sur le PTGE (Plan Territorial de la Gestion des Eaux). Il donne également des informations sur le SMAHBB : Recrutement de 4 techniciens. Enfin, il indique au conseil municipal que la CdC du Réolais en Sud Gironde a préempté sur l'ancien bâtiment des palettes.
- **Conseil d'école** : Mr COZ donne le compte rendu de la réunion et notamment la présentation des projets des instituteurs dont la thématique est « Autour du Monde »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h58.

CONSIGNES POUR L'ADRESSAGE

La loi nous oblige à modifier notre adressage avant le 30 juin 2024.

Nous avons travaillé avec La Poste pour rédiger celui-ci. Le but étant de permettre aux différents services de trouver facilement et rapidement une maison (services d'urgence).

Il est institué des noms de rues, places, chemins avec une numérotation numérique décimale.

A partir du 11 juin 2024, vous pourrez retirer tous les jours, le matin, du mardi au Samedi à l'**agence postale communale** votre numéro (fourni gratuitement) et votre certificat d'adressage.

Ce dernier sera indispensable pour effectuer les formalités nécessaires. Une aide pourra vous être donnée si besoin sur rendez-vous.

Pendant 6 mois les deux adresses seront utilisables. Après ce délai, seule la nouvelle sera valide.



Commission environnement

La commission « environnement » s'est réunie le mercredi 10 Avril.

- **Les massifs dans le bourg** : la commission constate un mauvais enherbement dans la plupart des massifs, un nettoyage intensif sera effectué, des plantations de rosiers sont prévues dans les endroits moins garnis en végétation.

- **Le cimetière** sera tondu en totalité et régulièrement à partir du mois d'Avril.

- Les buis à l'entrée de l'église seront traités, car envahis de pyrales qui provoquent le dessèchement de nombreux pieds.

- **Face au portail de l'entrée de l'église** le monument sera nettoyé au karcher. La croix placée sur la stèle sera repeinte.

- Un nettoyage avec un produit anti-mousse est prévu sur le terrain de tennis ainsi que sur le skate parc.

- Des jardinières seront placées de chaque côté de la porte d'entrée de la mairie.

- Il est prévu de nettoyer le tour de la station d'épuration, pour permettre une meilleure évacuation de l'eau vers la Bassanne.

Commission voirie de la C.D.C

La commission s'est réunie le 08 Avril à FONTET.

Madame BAYLE - technicienne- fait part du programme d'investissement pour 2024 qui sera similaire à celui de 2023 soit 200 000 euros pour le fonctionnement et 452 000 euros pour l'investissement et 35 000 euros pour ouvrages hydrauliques.

Madame BAYLE précise également que suite à une pluviométrie importante - supérieure à 1 mètre - il y a eu une érosion des sols et une dégradation des chaussées.

Pour AILLAS le programme d'investissement 2024 est le suivant :

.VC N° 3 Lieu dit « Jean Duc » 7 470 euros HT soit TTC 8 964 euros

.VC N° 14 Lieu dit « Le Herre » 8 338 euros HT soit TTC 10 006 euros

.VC N° 31 Lieu dit « Pauly » 12 532 euros HT soit TTC 15 038 euros

Des panneaux de signalisation pour la circulation des engins agricoles seront installés lors des chantiers sur la commune.

LA VIE COMMUNALE

Cérémonie du 8 MAI



Un hommage aux morts pour la France a été rendu le mercredi 8 Mai. Pour marquer la fin de la seconde guerre mondiale. Nous remercions les personnes qui étaient présentes ainsi que les jeunes sapeurs pompiers. Nous remercions Thierry BREAUDEAU pour qui c'était la dernière cérémonie en uniforme. Nous lui souhaitons une bonne retraite. Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

Du changement au secrétariat de Mairie.

Après quelques années au poste de secrétaire, Hélène est partie à la retraite.

Un petit présent lui a été offert au nom du conseil municipal. Dorénavant, elle est remplacée par Cathy MEYNARD-DUFFOUR.

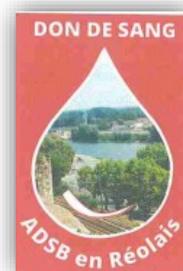


LA VIE COMMUNALE

Information : Courrier reçu par la Collecte dons du Sang

Les collectes se font sur rendez vous : dondesang.efs.sante.fr mais cependant il y a possibilité d'accueil du public de 10 % de donneurs sans rendez-vous.

Les jours de collectes de 2024 :
- mercredi 05 juin
- mercredi 31 juillet
- mercredi 02 octobre
- mercredi 11 décembre



De 15 heures à 18 h 45 à l'école Marcel Grillon, 27 rue des Menus 33190 LA REOLE

Nous avons décidé de participer à la collecte des bouchons en liège.
Les points de collecte sont : **la Mairie et l'Agence postale aux**
Horaires d'ouverture

Merci pour votre Soutien



70 TONNES DE BOUCHONS , UN RECORD !!

Grâce à vous : Bénévoles, particuliers, cavistes, restaurateurs, commerçants, professionnels de la filière vinicole, Châteaux , municipalités et associations partenaires



*Nous remettrons en janvier 2024
un chèque de 27 400 euros à l'institut Bergonié de Bordeaux*



Nous constatons de plus en plus d'incivilités sur la Commune, dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres détritrus, vols de plantations au cimetière, de panneaux de signalisation etc ...

Des caméras seront installées, merci de nous signaler si vous constatez quelque chose d'anormal..



Pour mémo : La tonte des pelouses est autorisée :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ;

le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h.



A.P.E. : Association des Parents d'Elèves



La samba a retenti le vendredi 16 février dans le bourg d'Aillas pour fêter Carnaval ! L'APE a pu proposer un Carnaval digne de ce nom aux enfants et aux familles. Les enfants étaient costumés sur le thème du tour du monde avec des masques fabriqués en classe avec les enseignants. Le cortège est parti de la cour de l'école en passant par le parvis de la Mairie pour l'habituelle photo et le lancé de confettis par les enfants, pour se terminer sur la plaine des sports où le jugement de monsieur Carnaval a été rendu. L'APE a offert un goûter aux enfants et café aux plus grands. Un Carnaval tout en couleurs réussi pour le plus grand bonheur de tous. L'APE remercie la mairie pour son soutien pour l'organisation et l'encadrement du défilé, l'équipe enseignante pour sa présence, en plus déguisée, et les familles présentes. La tradition du carnaval se poursuit à Aillas !



Décoré en village de lapin de Pâques, Aillas est devenu, Samedi 23 mars,

le terrain de jeux de la chasse aux œufs de Pâques proposée par l'APE dans tout le village. Des indices étaient cachés un peu partout dans Aillas ainsi que des épreuves à relever en famille. Une fois les œufs et indices collectés les enfants obtenaient une poche de chocolats Guinguet offerte par L'APE. Un bon moment passé en famille et entre amis. L'APE remercie les familles participantes et les enfants curieux de trouver le trésor.



L'association des parents d'élèves vous rappelle sa prochaine grande manifestation: "le p'tit mois de mai qui nous plaît" 2eme édition qui aura lieu dimanche 5 mai sur la plaine des sports d'Aillas. 2 espaces seront proposés sur cette journée:



1 espace vide grenier et 1 espace exposition et démonstration d'artisans créateurs. Des ateliers seront également proposés pour les enfants et les Batuc'asoif, groupe de percussions, seront présents dès 15h pour animer en musique notre événement. Restauration et Buvette seront proposées sur place.

L'APE vous attend nombreux sur cette journée pour fêter l'arrivée du printemps à Aillas.



A noter absolument dans vos agendas !!

LA VIE ASSOCIATIVE



Dimanche 5 mai l'APE d'Aillas a organisé la 2ème édition du "p'tit mois de mai qui nous plaît".

Un espace dédié aux artisans créateurs locaux et un espace vide grenier. Malgré le temps instable, le marché s'est tenu à l'abri dans le foyer rural. Les créateurs ont proposé des ateliers aux enfants et des jeux géants en bois étaient également à disposition.

L'APE proposait sandwiches, buvette crêpes et même barbe à papa pour les plus gourmands.

La journée a été une réussite. L'APE remercie vivement Cœur de Lou et l'Amicale des pompiers pour l'aide apportée, ainsi que les visiteurs.

Prochaine animation la kermesse de l'école le vendredi 28 juin.

L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE

Et oui, c'est reparti.

Départ des moutons d'Aillas avec ses accompagnateurs vers les Hautes Pyrénées (65), vers le 20 Juin 2024. Ils vont profiter du grand air de la montagne.



Ensuite, ils nous reviendront en Septembre.

Ils partiront du Lac Estaing (65) le dimanche 08 Septembre 2024 pour traverser les départements des Hautes Pyrénées (65), Pyrénées Atlantique (64), Gers (32), Landes (40), Lot-et-Garonne, et enfin Gironde (33).

(N'hésitez pas à les suivre sur www.laroutedelatranshumance.com)

Ils arriveront Dimanche 29 Septembre 2024 sur la commune d'Aillas où nous vous attendrons nombreux cette journée là, pour les accueillir.

Si vous êtes intéressés à nous rejoindre dans l'équipe pour le déroulement de cette journée, nous vous recevrons volontiers .

Le Bureau

ABC Aillas Billard Club

Au retour des beaux jours, notre club de Billard organise le traditionnel repas pour ses adhérents. Il sera proposé à ses membres la carte annuelle au prix de 10 €, plus 5 € pour ceux qui souhaitent participer au repas. Il aura lieu le samedi 13 juillet au Club House. Inscrivez vous.

Amicalement le Bureau.

Balades Aillassaises



L'Assemblée Générale s'est tenue le 21 mars. Les marcheuses et marcheurs ont répondu présents.

Après les bilans moral et financier de l'année écoulée, des propositions de sortie ont été suggérées (lac de la Prade, bordure du canal, sortie sur BERTHEZ et SAVIGNAC ...).

Octobre Rose : cette année, AILLAS devrait accueillir les marcheurs des communes de AUROS, BERTHEZ, BRANNENS, PONDAURAT et SAVIGNAC.

La date sera déterminée lors d'une réunion des dites communes. Les jours et heures de nos sorties restent les mêmes :

- mardi (10/11 km) et vendredi (5/6 km) : départ 8h30.

Le bureau reste inchangé : Présidente Françoise LE BRIS - Trésorière Annie WAGUET.

Très bonnes balades à vous toutes et tous.

Club des Aînés « Lous d'Aillas »

Le Président salue l'ensemble des membres et déclare l'AG 2024 ouverte.

Compte rendu d'activités depuis 27 Mars 2023 : Annie Waguët Secrétaire.

Compte rendu Financier depuis 27 Mars 2023 : Annie Dubernet Trésorière.

Petit rappel concernant les finances : Grands Lotos compte - tenu des derniers résultats obtenus en partie par l'importance des lots proposés aux alentours, vous comprendrez la prudence du bureau d'organiser cette année qu'un seul grand loto.....

Autre déception : le Club organisait 2 sorties annuelles ; la sortie du 7 Juin Villeneuve/lot : 31 pers/. 64 €.

La sortie prévue le 21 sept 2023 à Condom (GERS) pour un montant de 66€ a dû être annulée : seulement 20 pers inscrites. Remarques recueillies : cause santé et finances. Pas de sorties prévues cette année.

Le Club comptait en 2023 : 98 membres. Les problèmes de santé dus en partie à l'âge limitent nos diverses activités...!

Remerciements : à la Secrétaire, Trésorière, à l'ensemble du Bureau et certains membres qui œuvrent pour l'organisation des Lotos et Repas.

Renouvellement du Bureau démissionnaire : Appel vers l'assemblée :.....

Suite à la réunion de préparation de cette A G, Je soumetts à votre approbation la composition du

nouveau Bureau composé de : **Président** : LEGLISE M - **Vice - Présidente** : Larquey A -

Secrétaire : Waguët A -

Adjointe : Duffau C - **Trésorière** : Dubernet A - **Adjointes** : Léglise C -- Cazemajou G -

Membres de Bureau : Duluc N - J - Labat J-P - Lafrancesca J-P - Laprie C - Laulan - F -- Rémaut M-J - C - Servant J. (Commissaire aux comptes). Trentin Josette.

qui est contre : 0 -- qui s'abstient : 0 -- Le Bureau est donc reconduit à l'unanimité.

Reprise des Lotos Mensuels vendredi 23 Février 14h30.

Je vous souhaite un bon appétit, bon après- midi et lève mon verre à notre santé...!!.

LA VIE ASSOCIATIVE

La Mam les P'tits de Montmartre

La Mam a fêté ses 3 ans d'ouverture. Pour cette occasion, les enfants ont confectionné des bandes avec de la peinture. Ils ont joué avec des ballons, ils adorent ça !

Nous sommes heureuses dans notre quotidien et essayons chaque jour d'apporter le meilleur de nous mêmes aux enfants.

Nous sommes soudées et complémentaires ce qui embellit notre quotidien et celui des enfants.



À très vite chez nous !



Feu de SAINT JEAN

L'association du Feu de la Saint Jean s'est réunie pour son Assemblée Générale le 22 février pour faire les bilans moral et financier de la dernière manifestation.

Le feu de la Saint Jean 2024 est prévu pour le **vendredi 21 juin**.

Le bureau se compose de : Présidente Françoise LE BRIS -
Trésorière: Pierrette COUTHURES - Secrétaire: Jean-Paul LABAT.

Encore un grand MERCI à tous les bénévoles pour que cette manifestation se déroule sereinement et avec succès.

Lous Camins de la Bassane

Le dimanche 14 avril, c'est sous un soleil radieux que l'association Lous Camins de la Bassane, située à Aillas, a organisé sa première Trans Aillassaise.

Il s'agissait d'un trail à deux formats :

- Trails d'Henri IV 23 km et du Lac 10 km chronométrés, et une marche de 10 km.

Pas moins de 530 participants s'étaient donné rdv pour cet événement.



Une très belle journée printanière, où tout le monde était enchanté par ces parcours vallonnés et ombragés.

A l'issue de la course, chacun a pu se rafraîchir à la buvette, avant de déguster un bon repas préparé et servi par Jérôme et son équipe du restaurant Le Cercle.

Les membres de l'association remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée conviviale.

Merci à tous les participants, aux 60 bénévoles, mais aussi aux chasseurs qui ont offert un ravitaillement surprise au bord du lac, à tous les propriétaires, aux partenaires, et à la mairie d'Aillas qui apporte un soutien sans faille à notre association qui rénove les chemins ruraux dans le plus grand respect de la nature depuis 3 ans.

Merci à tous pour votre engagement et votre confiance.



LA VIE ASSOCIATIVE



A l'année prochaine !!!

Samedi 13 avril, le public a découvert nos petits et grands acteurs d'une soirée. Ils ont donné tout leur cœur et fait de leur mieux afin de nous satisfaire et de nous faire rire.



"Prouve-le". Des enfants dans une cour de récréation. Mistouflette veut se faire aimer et on doit lui prouver. Que se passe-t-il quand la guichetière de la "Poste" ne peut pas donner un colis à Madame ROBINET et que celui-ci est destiné à sa fille.



Lorsque des personnes se rencontrent et sympathisent lors des vacances au club med et se revoient quelques mois, voire années plus tard dans leur vie quotidienne. Les positions sociales retrouvent leur place qui entraînent parfois des situations gênantes surtout pour le jeune médecin.



Césarine bonne chez les Bugnard a joué à la Loterie. Elle s'aperçoit qu'elle a gagné mais qu'a-t-elle fait de son billet gagnant... Comment la famille Bugnard va réagir à cette annonce ...!!!!

Merci à Annie, Chantal, Christiane et Matthieu pour leur dévouement, les heures passées pour les répétitions et les moments de doute.

Nous recherchons des acteurs pour la prochaine saison, n'hésitez pas à nous contacter.

C'était en 1982, vous les reconnaissez ?



La réponse dans le prochain Bulletin

LA VIE ASSOCIATIVE



Lous Pétanquayres d'Aillas

La saison vient de commencer sous un soleil radieux, vous étiez nombreux pour la première.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines parties à partir de 19 h 00.

Les dates : - Vendredi 24 / 31 Mai - Vendredi 07 / 14 / 28 Juin
- Vendredi 05 / 12 / 19 / 26 Juillet - Vendredi 02 / 09 / 16 / 23 / 30 Août

- Vendredi 06 Septembre et **le dernier rdv** sera le Samedi 14 Septembre à partir de 14 h 00.

Ces dates peuvent être annulées en fonction de la météo.



La Lyre Aillassaises

La période estivale a déjà commencé à Aillas, sous le signe de la bonne humeur et de la musique ! En ce mardi 7 mai, le premier marché gourmand d'Aillas a marqué le début de plusieurs dates, tous les 1er mardis du mois jusqu'en septembre.

Malgré un temps incertain, les producteurs locaux nous ont régalés aux rythmes des musiciens d'Aillas et des environs.



L'association La lyre aillassaise, composée de musiciens bénévoles de la région ont produit un concert de qualité sous la direction de leur cheffe d'orchestre, Lucia Bucquet. Entre paso doble, reprises énergiques de grands classiques comme Bella Ciao, et pièces intemporelles, le public était conquis.

« Je suis particulièrement fière de ce que nous avons réussi à mettre en place avec l'orchestre, en quelques répétitions seulement! », souligne Lucia, « et nous avons hâte de nous y remettre! ».

Le programme d'une dizaines de pièces a permis de mettre à l'honneur cette institution de notre commune qui est plus que centenaire, et pour laquelle le président évoque « de nouveaux projets pour la suite ». Une prochaine date pour les voir si vous les avez manqués est d'ores et déjà prévue pour fin juillet avec un programme original qui mettra à l'honneur les trompettistes et clarinettes.

La soirée fut animée en seconde partie par un duo de la région à la trompette, guitare et chant avec des créations originales et pêchées. Il y a fort à parier que les marchés gourmands d'Aillas ont de beaux jours devant eux, nous vous attendons donc nombreux pour les prochains mardis !

LA VIE ASSOCIATIVE

Cœur de Lou



Vendredi 12 janvier Cœur de Lou a offert un repas pour remercier les bénévoles ainsi que les professionnels et particuliers ayant apporté leur soutien en 2023



Vendredi 12 janvier Cœur de Lou a offert un repas de remerciements à tous les bénévoles et intervenants professionnels et particuliers qui ont apporté leur soutien en 2023, parce qu'il était important pour nous de montrer notre reconnaissance à toutes ses personnes qui donnent du temps, de l'énergie et bien plus pour notre association.

Samedi 3 février Cœur de Lou a proposé une soirée garbure à Sigalens.

Une soirée conviviale et chaleureuse autour d'un délicieux plat. Cœur de Lou remercie tous les participants.

Le 15 mars s'est déroulée l'assemblée générale de Cœur de Lou. Nous avons reparlé des manifestations proposées en 2023, exposé le bilan financier, évoqué les projets phares de l'année 2024 et renouvelé le bureau.



Soirée garbure Samedi 3 février

Les projets phares POUR 2024

- Participation financement de la décoration des murs du service réanimation et soins continus
- Participation achat de lunettes PSIO relaxation et luminothérapie pour le personnel soignant
- Participation achat de licence masque hypno VR accompagnement dans la gestion de la douleur des patients

Cœur de Lou

est heureux d'avoir présenté des projets de financement importants prévus pour 2024 pour toujours améliorer le confort et le bien être des enfants hospitalisés au CHU de Bordeaux et d'accueillir de nouveaux membres dans son bureau

Événement à venir à noter dans vos agendas:

La 5ème édition de la randonnée nocturne gourmande aura lieu samedi 1er juin à Sigalens Au programme:

- 19h : Vin d'honneur
- À partir de 19h45 départ pour 10km de randonnée avec des étapes gourmandes sur le chemin (entrée/plat/fromage puis dessert servi à l'arrivée)

Vous serez également accueillis en musique

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur hello asso ou au 0685650970. Nous avons hâte de vous retrouver pour cette nouvelle Edition.

Venez nombreux !

RANDONNÉE NOCTURNE GOURMANDE

1^{er} JUIN 2024 SIGALENS

Au profit des enfants hospitalisés au CHU de Bordeaux

19H00: VIN D'HONNEUR
À PARTIR DE 19H45: DÉPART POUR 10 KM

20€ ADULTES
15€ JUSQU'À 12 ANS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
06.85.65.09.70

Les Associations d'Aillas

ABC Aillas Billard Club : LABAT Jean Paul	06.82.84.92.54
ACCA Chasseurs : LAMAISON Michel	06.73.41.51.75.
ADMR Aillas Landes Girondines : Aide à la Personne : BARNETT André Marc	05.56.25.63.29.
ADRA Retraités Agricoles : J. François LACAMPAGNE	06.74.44.46.63
AILLAS Pool Billard : Fred	06 86 64 04 86.
AILLAS Gym Loisirs : CHARBONEL Marie Jo 05.56.65.30.40.	06.49.29.49.92
AMICALE DES POMPIERS : CAZEMAJOU Thierry	06.78.07.13.08.
APE Ecole Aillas Asso Parents d'Elèves de l'Ecole : ARRAULT Tristan	06.24.78.10.46
BALADE AILLASSAISE : BALADE Marche LE BRIS Françoise	05.56.65.30.24.
CLUB DES AINES « LOUS D'AILLAS » LEGLISE Michel	05.56.65.43.33.
CŒUR DE LOU : CROUZET Manu	06.82.32.60.18.
COMITE DES FETES : Manifestations festives	
COOPERATIVE SCOLAIRE : Activités scolaires Anne BLONDEL	05.56.65.32.31.
FCPA : Football Club Pays Aurossais LAURENT Jérôme	06.84.77.01.30.
L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE : BREAUDEAU Thierry	06.74.77.49.11
LABEL TROUP' : Chantal DANAY	07.89.34.34.43
LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS : Pétanque LAULAN Thierry	06.83.57.61.71.
LUMIERE ET PASSION : Atelier Vitrail SICHEL Corine	05.56.65.38.45.
LYRE AILLASSAISE : Musique Adrien BUCQUET	06.69.27.71.31
LOUS CAMINS DE LA BASSANE : Philippe PAILLAUGUE	07.88.75.04.08
MAM les P'tits de Montmartre : Camille LOIZELET	06.61.02.09.86.
TENNIS Aillas : Dominique MAURIN Ou Epicolette	06.11.91.60.14. 05.56.65.72.95

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, dès les manifestations passées de transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante :

aillas.bulletinmunicipal@gmail.com

Rappel des Manifestations

Juin 2024

- 01/06 Cœur de Lou à Sigalens
Randonnée Nocturne Gourmande
- 04/06 **Marché Nocturne**
- 09/06 Elections Européennes
- 21/06 **Feu de St JEAN Stade**
- 22/06 ACCA Ass. Générale
- 23/06 ACCA Repas
- 28/06 Club des Aînés Petit Loto
Club House
- 28/06 APE Kermesse
- 29/06 Fête de la Bière Stade

Juillet 2024

- 02/07 **Marché Nocture**
- 13/07 Repas ABC Billard
- 26/07 **Club des Aînés Petit Loto**
Club House

Août 2024

- 06/08 **Marché Nocturne**
- 24/08 Cœur de Lou **Lou Lou Day**
- 30/08 **Club des Aînés Petit Loto**
Club House

Septembre 2024

- 03/09 **Dernier Marché Nocturne**
- 20/09 **Club des Aînés Petit Loto**
Club House
- 29/09 **Transhumance**

Octobre 2024

- 04/10 APE Ass Générale
- 06/10 **Balade Aillaissaise Marche Rose**
Date projetée, elle sera confirmée
Prochainement.

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE En cas d'urgence vitale appelez le 15 ou le 18	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER Dr Alizée LAFFARGUE Pour le service de garde la semaine de 20 h 00 à 22 h 00 et le Samedi et le Dimanche de 8 h 00 à 22 h 00 <i>Possibilité de prendre rdv par internet : cabinetmedical-aillas.fr</i>	05.56.65.30.78. Contactez le 05.56.61.21.61
INFIRMIERS LIBERAUX	- Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE - Elise PLAT	05.56.65.31.04
KINESITHERAPEUTES	Marie LANNELONGUE 06.04.53.71.16. Mathieu DUFFOUR Pierre BRUN	09.67.00.79.84. 06.73.60.63.39. 06.42.37.47.11.
DIETETICIENNE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE COACH SPORT SANTE BIEN ETRE REFLEXOLOGUE PLANTAIRE KINESIOLOGUE	Pauline ROY Mylène FAUQUE Christine DEL PINO Céline CHEMINEAU Laure DE MARCHI Adrien LABEDENS	06.78.81.39.25. 06.22.75.08.83 06.24.41.15.27. 07.71.27.54.76. 06.82.26.15.66. 07.83.24.92.47.
HOPITAL DE LANGON URGENCES	Standard Urgences APPELER LE 15	05.56.76.57.57. 05.56.76.57.30.
CENTRE ANTI POISON		05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Girondines	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi Sur rdv	05.56.25.63.29.
POMPIERS Urgences 18 / 112	Lieutenant Alain INESTA Administratif	05.56.65.33.62. 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE URGENCES 17	BRIGADE DE LA REOLE Administratif	05.56.71.70.80.
CHRYSALIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE	06.48.05.31.96.
MAIRIE Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30	Monique POLL / Cathy MEYNARD-DUFFOUR Et le Vendredi de 14 h à 19 h. Fermé le Mercredi	05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Anne BLONDEL	05.56.65.32.31.
APEFEM démarches administratives	apefem-franceservices@orange.fr	07.72.29.39.22
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 h à 18 h Et Samedi 10 h30 à 12 h00	09.75.89.19.50.
CULTE	Charles BRUET / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES	05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD DE	LA REOLE	05.56.71.04.50.
VEOLIA		05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Samedi 9 h 30 à 16 h 00	05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contactez la Mairie	05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES Services site de LA REOLE 81 rue Armand Caduc	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00	05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 1 Bois Majou	Services Techniques Services Urbanisme	05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie	05.56.65.31.72.